

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois novembre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GRILLET Corinne à POCHAT-BARON Pascal ; CAMUS Isabelle à LAOUFI Nadia ; de CENCI Antoine à PILLET Isabelle ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PAGNOD Pascale à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Représentés : 6
Votants : 26

Délibération n° D2022_105 – RESSOURCES HUMAINES

Convention de mise à disposition de locaux au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie

Monsieur le Maire indique que, depuis 2019, la commune met à disposition du service médecine de prévention du CDG74, les locaux anciennement occupés par la médecine du travail.

Cette situation permet à nos agents, ainsi qu'à d'autres communes adhérentes au service de médecine de prévention du CDG74 de bénéficier de la proximité de cet équipement.

Une convention de mise à disposition des locaux vient organiser cette occupation. Cette convention est valable du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Elle sera renouvelée par période d'une année successive, dans la limite totale de 3 années supplémentaires.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

*Considérant que la commune a la possibilité d'offrir un local adapté pour la réalisation des visites médicales ;
Vu le projet de convention de mise à disposition des locaux.*

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de locaux au Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour la réalisation des visites médicales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant- légal, à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de santé au travail, selon projet annexé à la présente délibération.

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

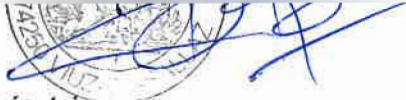
Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

**Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON**

**La secrétaire de séance
Nadia LAOUFI**



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 06/12/22
Publication en ligne le 06/12/22
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale GRANDGIRARD

Mairie de Muzzen-Sallaz